

219C2525
FR0011191766-FS1070

2 décembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EOS IMAGING

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 décembre 2019, la société par actions simplifiée Financière Arbevel¹ (20 rue de la Baume, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 novembre 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EOS IMAGING et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 245 209 actions EOS IMAGING représentant autant de droits de vote, soit 4,75% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EOS IMAGING sur le marché.

¹ Détenue à hauteur de 37,16% par M. Lalevée et à hauteur de 36,66% par M. Delabare, lesquels ont précisé ne détenir aucune action EOS IMAGING à titre personnel.

² Sur la base d'un capital composé de 26 237 907 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.